



# Assemblée générale

Distr. limitée  
16 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 11 de l'ordre du jour

### Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida

**Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale**

### Organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant son attachement à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida<sup>1</sup> et aux déclarations politiques sur le VIH/sida, qu'elle a adoptées à ses réunions de haut niveau tenues en 2006<sup>2</sup> et en 2011<sup>3</sup>,*

*Rappelant les buts et les engagements concernant le VIH/sida énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>4</sup>, dans le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>5</sup> et dans celui de sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>6</sup>,*

*Se félicitant de ce que les cibles de l'objectif 6 du Millénaire pour le développement se rapportant au VIH/sida<sup>7</sup> ont été atteintes et que certains objectifs assortis d'échéances fixés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2011 : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida<sup>3</sup> ont été réalisés, tout en notant avec préoccupation que les progrès accomplis ont été inégaux d'un pays à l'autre et dans les pays eux-mêmes, que les résultats sont fragiles et réversibles sans un engagement et une action durables, et que ces objectifs assortis d'échéances seront caducs à la fin de 2015,*

---

<sup>\*</sup> Nouveau tirage pour raisons techniques (22 décembre 2015).

<sup>1</sup> Résolution S-26/2, annexe.

<sup>2</sup> Résolution 60/262, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 65/277, annexe.

<sup>4</sup> Résolution 55/2.

<sup>5</sup> Résolution 60/1.

<sup>6</sup> Résolution 65/1.

<sup>7</sup> Cible 7 de l'objectif 6 : d'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida.



Consciente que le sida demeure un problème mondial de santé et de développement qu'il est urgent de régler et qu'il est nécessaire de remédier aux difficultés et aux faiblesses qui persistent dans la lutte contre cette épidémie,

Notant avec satisfaction l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>8</sup> et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>9</sup>, dont l'engagement de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, et soulignant les liens existant entre cet engagement et la réalisation des autres objectifs et cibles du Programme,

Invitant toutes les entités compétentes du système des Nations Unies à contribuer aux travaux de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida et prenant note de la résolution 30/8 du Conseil des droits de l'homme sur la contribution du Conseil à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016<sup>10</sup>;

Rappelant sa décision 68/555 du 30 juin 2014 de convoquer une réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016 et d'en déterminer les modalités d'organisation au plus tard en décembre 2015,

1. *Décide de convoquer du 8 au 10 juin 2016 une réunion de haut niveau qui procédera à l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida<sup>1</sup> et des Déclarations politiques<sup>2, 3</sup> sur le VIH/sida, fera le point, entre autres choses, des succès remportés, des pratiques optimales à adopter, des enseignements tirés de l'expérience, des obstacles rencontrés et des lacunes existantes, des défis à relever et des espoirs suscités, s'agissant notamment des partenariats et de la coopération, et présentera des recommandations sur la manière d'orienter et de suivre la lutte contre le VIH/sida après 2015, notamment sur les stratégies concrètes à retenir pour mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030, et d'encourager les dirigeants à s'engager durablement à accélérer l'action globale, universelle et intégrée qui est menée contre le VIH/sida;*

2. *Décide également que la réunion de haut niveau sera organisée comme suit :*

a) La réunion de haut niveau comprendra des séances plénières et, au plus, cinq groupes de discussion thématiques;

b) La séance plénière d'ouverture sera marquée par des déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, d'une personne vivant ouvertement avec le VIH et d'une personnalité éminente engagée activement dans la lutte contre le sida;

c) Les présidents des groupes de discussion présenteront un compte rendu succinct des débats à la séance plénière de clôture;

3. *Invite les États Membres, les États observateurs et les observateurs à se faire représenter à la réunion de haut niveau à l'échelon le plus élevé;*

4. *Invite les États Membres à envoyer à la réunion de haut niveau des délégations composées d'élus, par exemple de parlementaires et de maires de villes*

<sup>8</sup> Résolution 70/1.

<sup>9</sup> Résolution 69/313, annexe.

<sup>10</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 53A (A/70/53/Add.1), chap. II.*

particulièrement touchées par le VIH/sida, de représentants de la société civile, notamment d'organisations non gouvernementales et d'associations et de réseaux de défense des personnes vivant avec le VIH, de femmes, d'adolescents et de jeunes, d'orphelins, de migrants, ainsi que de représentants d'associations locales et confessionnelles et du secteur privé;

5. *Invite* le système des Nations Unies – programmes, fonds, institutions spécialisées et commissions régionales –, ainsi que les envoyés spéciaux du Secrétaire général pour le VIH/sida, l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé de l'initiative « Halte à la tuberculose » et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à prendre part à la réunion de haut niveau selon qu'il conviendra et les engage à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même;

6. *Engage* les autres parties concernées, en particulier la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNTAID) et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, à apporter leur concours, en tant que de besoin, à la réunion de haut niveau;

7. *Invite* l'Union interparlementaire à apporter son concours à la réunion plénière de haut niveau;

8. *Prie* son président d'organiser, en avril 2016 au plus tard, et de diriger, dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau, une concertation informelle avec la participation active de la société civile en général et de personnes vivant avec le VIH à laquelle prendront part les représentants des États Membres, des États observateurs et des observateurs, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, les associations de la société civile invitées et le secteur privé, et le prie également de faire établir un résumé de la concertation qui sera publié comme document de l'Assemblée générale avant la réunion de haut niveau;

9. *Engage* les États Membres à participer activement à la concertation, au niveau des ambassadeurs, afin de faciliter leurs échanges avec les représentants d'organisations non gouvernementales, d'associations de la société civile et du secteur privé;

10. *Invite* les organisations intergouvernementales et les entités ayant qualité d'observateur auprès de l'Assemblée générale, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et les membres non gouvernementaux du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida à participer selon qu'il conviendra à la réunion de haut niveau;

11. *Décide* qu'un représentant des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, un représentant des associations de la société civile et un représentant du secteur privé choisis lors de la concertation informelle pourront également être inscrits, en consultation avec son président, sur la liste des orateurs des séances plénières de la réunion de haut niveau;

12. *Prie* son président de dresser la liste des représentants des autres organisations non gouvernementales concernées, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et du secteur privé susceptibles de participer

à la réunion de haut niveau, y compris aux discussions thématiques, compte tenu du principe de transparence et du principe d'une représentation géographique équitable, de soumettre cette liste à l'examen des États Membres selon le principe de l'approbation tacite et de la porter à son attention<sup>11</sup>;

13. *Décide* que les dispositions prévues au paragraphe 12 ci-dessus ne seront pas considérées comme un précédent pour d'autres manifestations analogues;

14. *Prie* son président de mettre la dernière main, avec l'appui du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et en consultation avec les États Membres, à l'organisation de la réunion de haut niveau, d'ici au 15 avril 2016 au plus tard, notamment de choisir la personne vivant ouvertement avec le VIH et la personnalité éminente engagée dans la lutte contre le VIH/sida qui prendront la parole à la séance plénière d'ouverture, de régler les derniers détails relatifs à l'organisation des groupes de discussion et aux thèmes dont ils traiteront et d'arrêter les modalités de la concertation informelle avec la société civile et le secteur privé;

15. *Prie* le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de continuer de susciter autant que possible un débat largement ouvert aux niveaux national et régional entre parties concernées, dont les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, au sujet des progrès qui ont été accomplis en vue de la réalisation, à la fin de 2015, des objectifs assortis d'échéance fixés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2011, de surmonter les obstacles et de régler les problèmes;

16. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, au moins six semaines à l'avance, un rapport analytique complet sur les progrès accomplis et les problèmes qui subsistent dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration d'engagement et les déclarations politiques sur le VIH/sida, ainsi que des recommandations proposant des solutions viables à ces problèmes, en gardant à l'esprit les résultats et les conclusions, dans la mesure où ils sont disponibles, des débats susmentionnés;

17. *Prie* son président de tenir en temps utile des consultations ouvertes, transparentes et sans exclusive avec tous les États Membres en vue d'adopter une déclaration succincte et pragmatique, qui pourra figurer au nombre des documents finals de la réunion de haut niveau approuvés par les États Membres et qui réaffirmera les principes énoncés dans la Déclaration d'engagement et les déclarations politiques et s'en inspirera pour fixer les orientations et les modalités de suivi de la lutte contre le VIH/sida après 2015, en tenant dûment compte du rapport du Secrétaire général et des communications qui seront transmises à l'occasion des préparatifs de la réunion de haut niveau, l'objectif étant de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030.

---

<sup>11</sup> La liste comprendra les noms proposés et ceux qui auront été retenus.